

Commune de Sainte-Montaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 15 septembre 2023, convoquée le 8 septembre 2023

Délibération n° 2023-09-03

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 8	Vote : 8 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Bertrand CASSÉ, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Rosemay BOURBON

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

Objet : Acquisition en vue de revente CD Roland KERN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le musicien Roland KERN est venu en résidence au Musée Marguerite Audoux et à la ferme de Berrué, afin de s'imprégner de l'autrice du roman « Marie-Claire » pour composer une œuvre musicale à la viole de gambe.

Son album a été composé lors d'une résidence d'artiste sur 8 demeures d'écrivains, donc Marguerite Audoux.

Il propose à la commune d'acquérir des CD au tarif unitaire de 10 €, qui seront ensuite destinés à la vente dans la boutique du Musée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter 5 CD du musicien Roland KERN, à 10 € l'unité
- **FIXE** le tarif de vente des CD à la boutique du Musée Marguerite Audoux à 5 € l'unité
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'achat et le revente des CD de Roland KERN.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse MOREAU



Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

